

C'est non aux renvois forcés et non à Jean-Claude Mermoud

Grand conseil **La gauche et quelques francs-tireurs de droite ne veulent pas des mesures de contrainte pour les requérants d'asile déboutés issus du groupe des «523». Le Législatif s'oppose ainsi très clairement à l'Exécutif qui refuse de se mettre en porte-à-faux avec le droit fédéral.**

grégoire nappey

Publié le 06 juillet 2005

Hier après-midi, le Grand Conseil a voté par 78 voix contre 74 et trois abstentions la prise en considération d'une motion et son renvoi au Conseil d'Etat pour élaboration d'un projet de loi ou de décret. En d'autres termes, le Parlement exige un gel de l'application des mesures de contrainte sur les requérants d'asile déboutés issus du groupe des «523». Il demande aussi la levée de l'interdiction de travailler et propose la création d'une commission consultative d'experts chargée de réexaminer les dossiers en cause.

«Si les gens veulent bafouer ainsi la démocratie, je ne m'exprime pas.» Après un an de crise autour du dossier de l'asile, le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud s'est cette fois énervé. Il faut dire qu'hier, en fin de débat sur le sort des requérants déboutés issus du groupe des «523», le ministre n'a pas pu s'exprimer. Car après plus d'une heure de discussions sur une motion du radical Serge Melly, les députés ont abrégé - comme ils en ont le droit - les joutes verbales et passé directement au vote. Ce qui a privé de tribune le magistrat UDC.

Ce printemps, la majorité de droite du Gouvernement avait mis un terme au moratoire sur le renvoi forcé de certains des «523»; les trois ministres de gauche avaient par ailleurs rompu la collégialité. Socialistes, verts et populistes avaient ensuite décidé d'intervenir au Parlement pour empêcher la poursuite de cette politique. D'où la motion Melly, préparée par la gauche, déposée par un radical et cosignée par 91 députés -majorité absolue-, dont une dizaine de radicaux, libéraux et démocrates-chrétiens.

«Empêcher une inégalité vis-à-vis des sans-papiers»

Après un examen express en commission, le rapport de majorité du vert Yves Ferrari s'est vu opposer un rapport de minorité de Philippe Leuba. Pour le libéral, «entrer dans la logique de la motion Melly, c'est non seulement être inconstitutionnel, mais aussi entrer dans l'arbitraire total. Je refuse clairement que l'on maintienne des gens dans un statut de non droit. Il faut les aider au retour, même si c'est douloureux, et empêcher de créer une inégalité vis-à-vis des sans-papiers.»

Mais selon les défenseurs du texte, il y a une brèche juridique dans laquelle le Canton peut s'engouffrer. «Un avis de droit démontre qu'il y a eu vice de procédure dans le traitement des dossiers à Berne, argumente le socialiste Nicolas Mattenberger. Et lorsqu'il y a eu des recours, ils n'ont été traités que sous l'angle de leur recevabilité.»

Enfin, un vote serré a donné raison au motionnaire. Et suscité les cris de joie d'un public composé en majorité de requérants déboutés érythréens et éthiopiens, qui manifestent depuis sept semaines à chaque séance du Grand Conseil.

Une nouvelle crise institutionnelle?

Quelles seront les conséquences de cette fin mouvementée de session parlementaire? Le Conseil d'Etat se voit contraint de faire de la motion un projet de loi ou de décret. Dont les perspectives de légalité restent incertaines: Cour constitutionnelle ou Tribunal fédéral seront très probablement sollicités prochainement.

Et puis, Jean-Claude Mermoud va-t-il suspendre les renvois? Ce qui est sûr, c'est que l'impossibilité de parler à la tribune l'a rendu furieux. Et il n'est pas le seul. On entendait hier en coulisses que tant la radicale Jacqueline Maurer que la socialiste -et présidente du Conseil d'Etat- Anne-Catherine Lyon n'avaient pas du tout apprécié que le ministre soit privé de parole. Un autre élément de crise institutionnelle?

© Edipresse Publications SA, tous droits de reproduction et de diffusion réservés.

[Conditions générales](#) | [Contacts](#) | [Copyright](#) | [Charte](#)